

**CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN
AGENCE DE L'EAU RHIN -MEUSE
DISTRICT DE LA VALLEE DE SAINTAMARIN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CERNAY ET SES ENVIRONS
S.I.V.O.M. DU BASSIN POTASSIQUE**

BILAN DU CONTRAT DE RMERE THUR



**Première phase :
Synthèse des données existantes**

Etude réalisée par :
F. PICHON (C.P.R.E., Coordination)
J.P. DECLoux (G.E.R.E.E.A. :Hydrologie - Hydraulique)

G.E.R.E.E.A.

Chantebise - 88490 PROVENCHERES-SUR-FAITE

**D.D.A.F.
DU HAUT-RHIN**



bureau d'études en Environnement

- JUIN 1994 -

SOMMAIRE



I - CADRE ET DEMARCHE DE L'ETUDE

II - BASSIN VERSANT DE LA THUR : SITUATION-GENERALITES

III - ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET GESTION DE LA THUR

1 - Situation lors de la mise en place du Contrat de Rivière	7
1.1 - En matière d'assainissement et d'épuration des eaux usées	7
1.2 - En matière d'aménagement et d'entretien de la rivière	10
2 - Evolution et situation actuelle	11
2.1 - En matière d'assainissement et d'épuration des eaux usées	11
2.2 - En matière d'aménagement et d'entretien de la rivière	12
2.3 - En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement	14
3 - Bilan et remarques générales	15

N - HYDROLOGIE ET HYDRAULIQUE

1 - Les précipitations	20
1.1 - Le régime pluviométrique inter-annuel	20
1.2 - Le régime pluviométrique mensuel	21
2 - Les débits	22
2.1 - Le régime inter-annuel	22
2.2 - Le régime hydrologique mensuel	23
2.3 - Le profil hydrologique d'étiage	24

3 - Evolution et état actuel en matière d'aménagement et d'entretien	25
3.1 - La Thur supérieure	26
3.2 - La Thur moyenne	28
3.3 - La Thur aval	29
3.4 - Impacts des crues de 1983 et de 1990	31
3-5 - Conclusion	32
4 - La nappe phréatique	34

V - REJETS POLLUANTS

1 - Situation antérieure	37
1.1 - Rejets domestiques	37
1.2 - Rejets industriels	37
2 - Projets du Contrat de Rivière	38
2.1 - Rejets domestiques	38
2.2 - Rejets industriels	39
3 - Réalisations et situation actuelle	39
3.1 - Rejets domestiques	39
3.2 - Rejets industriels	52
3.3 - Pollution accidentelle et rejet diffus	57
4 - Bilan sur les rejets polluants	59

VI - QUALITE DE LA RIVIERE

1 - Qualité générale des eaux	62
1.1 - Etat antérieur (1982)	63
1.2 - Evolution de la qualité physico-chimique et état actuel (données existantes)	64
2 - Qualité vis à vis de l'azote, du phosphore et des chlorures	69
3 - Contamination par métaux lourds	73
3.1 - données sur les Bryophytes	74
3.2 - données sur les sédiments	74

4 - Qualité biologique de la rivière	80
4.1 - Lesmacro-invertébrés	80
4.2 - Les poissons	86
5 - Conclusion	89

VII - QUALITE DES EAUX DE LA NAPPE

***VIII - BILAN ET PROPOSITIONS D'INVESTIGATIONS
POUR LA SECONDE PHASE***

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

I - CADRE ET DEMARCHE DE L'ETUDE

Dans les années 1980, la Thur apparaissait comme l'un des cours d'eau les plus pollués du bassin Rhin-Meuse ; situation mettant en péril l'utilisation de la ressource en eau comme les usages récréatifs du milieu.

Le 14 mai 1983, une convention fut signée entre le Ministre de l'Environnement d'une part, le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, le Président du Comité de Rivière Thur et le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, d'autre part, mettant en place **un Contrat de Rivière** (le premier en France) visant une réhabilitation à court terme de la Thur [1].

Cette réhabilitation comportait trois objectifs :

- **la reconquête de la qualité des eaux** en vue de préserver la ressource et de redonner à la rivière la vocation piscicole et touristique qu'elle avait perdue,

- **la protection et l'aménagement du lit et des berges** pour reconstituer un milieu susceptible d'accueillir des activités de loisirs,

- **la limitation des nuisances occasionnées par les crues** en vue d'assurer la protection des infrastructures et des terres agricoles.

Aujourd'hui, l'ensemble des actions programmées dans le cadre du Contrat de Rivière pour une telle réhabilitation de la Thur est achevé et il apparaît opportun de réaliser un bilan des actions menées et de leurs conséquences sur le cours d'eau.

Cette étude intitulée "**Bilan du Contrat de Rivière Thur**" est effectuée pour le compte du **Conseil Général du Haut Rhin**, avec l'appui de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, du District de la Vallée de Saint-Amarin, de la Communauté de communes du Pays de Thann, du Syndicat intercommunal de Cernay et ses environs et du S.I.V.O.M. du Bassin Potassique. L'étude est réalisée sous la conduite de la Direction **Départementale** de l'Agriculture et de la Forêt du Haut-Rhin. Ce bilan fera **référence** à l'état du cours d'eau tel qu'il a été décrit en 1982, avant la réalisation des travaux (A.E.R.U., D.D.A.F., S.R.A.E., Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Contrat de Rivière Thur, étude d'impact, 1982-83) [14].

Il comporte deux phases dont le présent rapport est le résultat de la première.

Dans cette première phase, les **données** existantes et disponibles sur le secteur d'étude ont **été recherchées** et collectées auprès des différents services et organismes concernés : Département du Haut-Rhin, D.I.R.E.N., D.D.A.F., S.A.T.E.S.E., D.R.I.R.E., Agence de l'Eau, Chambre d'Agriculture, C.S.P.

Des contacts privilégiés ont été engagés avec les responsables de ces services et ont permis de compléter utilement les documents écrits.

Remarque : les documents consultés figurent dans une liste bibliographique à la fin de ce rapport. A chaque référence correspond un numéro entre crochet qui, reporté dans le texte, permet d'indiquer la provenance des informations.

Ces données ont été synthétisées afin de faire le point sur les actions effectivement menées et sur les connaissances actuelles de la qualité du milieu.

Si les éléments ainsi recueillis permettent une première approche de l'évolution du cours d'eau durant ces dix dernières années, l'acquisition sur le terrain de mesures complémentaires, lors de la deuxième phase, permettra de mieux apprécier les conséquences des actions menées sur la rivière ou dans son bassin versant.

Des débordements se sont alors produits dans ces zones urbanisées, notamment à Saint-Amarin et Ranspach.

L'importance respective des deux crues, les impacts de la retenue de Kruth-Wildenstein ainsi que ceux des travaux réalisés, expliquent le fait que **les dégâts de la crue de 1983 ont principalement porté sur l'aval de la Thur alors que ceux liés à la crue de 1990 ont plutôt concerné les affluents de cette rivière et notamment les communes riveraines de l'amont.**

3.5 - CONCLUSION

Suite aux opérations réalisées dans le cadre du Contrat de Rivière, la Thur, et notamment sa partie aval, présente un profil longitudinal stabilisé.

Les dégâts causés par les affaissements miniers et les dernières crues ont été réparés et la plupart des ouvrages consolidés.

Il subsiste, sur le cours de la rivière, deux projets concernant l'un, le déplacement vers l'amont de la prise d'eau du canal des Douze Moulins, d'ailleurs en mauvais état (prévu en 1996) et l'autre, la dérivation d'une partie des hautes eaux vers la gravière située en rive droite, en amont d'Ensisheim.

Aujourd'hui, avec un état de stabilité de la rivière retrouvé, les Maîtres d'ouvrages peuvent envisager la réalisation d'autres aménagements visant à diversifier le milieu.

Le S.I.A.T, en particulier, a réalisé les acquisitions foncières nécessaires pour de tels aménagements écologiques (végétalisation des berges, création d'habitats pour la faune, ...>.

Des programmes, sur cinq ans, sont actuellement lancés au niveau de Staffelfelden et en projet au niveau de la Thur moyenne (Cernay, Vieux-Thann) où la maîtrise foncière des terrains soumis à l'Arrêté de Protection de Biotope est recherchée préalablement par le Conseil General.